DEPARTEMENT: NORD
ARRONDISSEMENT: LILLE
CANTON: ARMENTIERES

Commune d'ERQUINGHEM-LYS EXTRAIT DU PROCES-VERBAL Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Du: 19 octobre 2022

Nombre:

De membres en exercice: 11

De présents :

9

De votants :

11

Pour:

11

Contre :

Abstention:

OBJET /

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL
COMMUNAL AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

DELIBERATION:

Publiée le 3 novembre 2022

Rendue exécutoire le 3 novembre 2022

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 3 novembre 2022

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 novembre 2022 et que la convocation de la Commission avait été faite le 13 octobre 2022

Le President

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, DASSONVILLE Amandine

Etaient excusé(es) avec procuration :

Mme Marie Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Mme Catherine THETTEN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale a en charge l'action sociale de la commune. Pour soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le C.C.A.S. attribue des aides financières, en nature ou sous forme de prêts.

Il développe des activités, comme la gestion de services à domicile. Il met en œuvre des actions d'animation ou de soutien telles que la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs, les actions de prévention, l'adaptation du logement.

Ses principaux domaines d'actions concernent :

- La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits, l'instruction des dossiers d'aide sociale, l'aide alimentaire, la précarité énergétique, le surendettement,
- L'accompagnement de la perte d'autonomie, la gestion de services d'aide à domicile, prévention et l'animation en direction des personnes âgées,
- Le soutien au logement et à l'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement, l'adaptation de l'habitat, l'hébergement d'urgence, la médiation locative
- La petite enfance, enfance/jeunesse : gestion d'établissements d'accueil collectif, relais d'assistantes maternelles, soutien à la parentalité,
- Le soutien aux personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au C.C.A.S. d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions, la commune d'ERQUINGHEM-LYS met à la disposition de l'établissement public un ou plusieurs agents territoriaux, en fonction des tâches dévolues.

Considérant la convention établie dans ce cadre entre le CCAS et la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans, il est nécessaire de la renouveler.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

DEPARTEMENT: NORD ARRONDISSEMENT: LILLE CANTON: ARMENTIERES

Commune d'ERQUINGHEM-LYS EXTRAIT DU PROCES-VERBAL Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Du: 19 octobre 2022

Nombre:

De membres en exercice: 11

De présents : 9

De votants:

Pour: 11

Contre:

Abstention:

Convention de mise à disposition (suite P.2)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. autorise à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec le Maire de la Commune d'Erquinghem-Lys, pour un démarrage à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal réuni en séance plénière le 11 octobre 2022, a déjà délibéré en ce sens.

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Secrétaire de Séance

Kall

Adopté, pour Ampliation Le Président du C.C.A.S.